

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 mars 2021

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Gérard CALASSOU, le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 mars 2021 à 20 h 30.

Date de la convocation du conseil municipal : 08.03.2021

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID, M. ROUCH, Mme CAMPOURCY, M. DELMON, Mme BOON, MM. LEVASSEUR, DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY.

Absents excusés : Mme BROUSSE, Mme HALL.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Mme BOON lit le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2021 ; le registre est signé.

I - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL - ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION

Monsieur le Maire expose les termes de la nouvelle convention du R.P.I telle qu'elle a été proposée lors de la réunion avec les communes de Soturac et Touzac du 14 décembre 2020.

Cette convention a pour but de mettre en cohérence l'organisation scolaire adaptée au territoire des communes concernées.

Elle définit pour chaque école l'organisation pédagogique, les mises à disposition de personnel communal et le règlement financier entre les communes,

Il donne lecture de la convention et précise notamment que le montant de la participation demandée aux communes dont les enfants scolarisés à la maternelle de Soturac, est fixé aux frais réels des charges salariales des ATSEM et accompagnateur scolaire, par an et par enfant.

Cette convention annule et remplace la convention établie en 2016.

Après délibération, les membres présents approuvent à l'unanimité les termes de la convention avec effet rétroactif pour l'année 2019-2020 et autorisent Monsieur le Maire à signer le document.

II - AMENDEMENT EN FAVEUR DES LANGUES DE FRANCE

Monsieur le Maire indique que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan en Haute-Garonne. Le rectorat de l'académie de Toulouse a relevé pour cette année une baisse de 20 % des effectifs tous niveaux confondus.

En effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est trois fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1 % environ de la note finale. Également, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que les fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement . Il sera rappelé l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du code de l'Education, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage »

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve cet amendement à l'unanimité.

III - ADRESSAGE RUE – CREATION DE VOIRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2019 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune ;

Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- Boulevard Gustave Joubert 29, 73, 79, 85, 116, 138, 152, 159, 173, 218, 246, 251, 256, 259, 264, 274, 275, 288, 298, 308, 317, 321, 327, 331, 337, 345, 349, 355, 361, 366, 367, 373, 379, 385, 389, 403, 417, 424, 443, 446, 467, 489, 500, 512, 532, 547, 558.
- Camin del Bosc 23, 61.
- Camin del Tour 312.
- Chemin de Bordes 96, 166, 235.
- Chemin de Calassou 779, 840, 927, 944, 964.
- Chemin d'Amélie 16, 26, 38, 48, 72, 115.
- Chemin d'Audhuy 39, 125, 195, 361, 430, 431, 455, 540, 585, 670.
- Chemin de Caminade 894.
- Chemin de Caufour 50, 155, 168, 221.
- Chemin de Cazabous 85, 211, 273, 321, 512, 519, 526, 550, 609, 616.
- Chemin de Combarnal 500, 712.
- Chemin de Gary 28, 66, 132, 178, 183, 249, 294, 435, 531.
- Chemin de Gipoulou 264, 296, 397.
- Chemin de Girard 10, 100, 284, 342, 404, 577, 582, 727, 734, 865.
- Chemin de la Bondomie 28, 129, 135, 149, 176, 213, 214, 241, 244, 262, 479, 525.
- Chemin de la Borie du Lot 224, 256, 503, 591.
- Chemin de la Combe 19, 67, 75, 119, 169, 243.

- Chemin de la Gare 65, 96, 145, 170, 247.
- Chemin de la Gineste 145, 259, 274, 281, 322, 333, 384, 421, 707, 734, 736, 858, 913, 965, 1051, 1124, 1525, 1675.
- Chemin de la Grangette 74.
- Chemin de la Paillole 254.
- Chemin de la Pile 71, 86, 141, 228, 315.
- Chemin de la Rive 78, 432, 592, 655, 1126.
- Chemin de la Taillade 259, 391, 686, 688, 1401.
- Chemin de l'Hippodrome 36, 127, 141, 146, 164, 256.
- Chemin de Majac 53, 137, 229, 426, 429, 524.
- Chemin de Mombret 305, 815.
- Chemin de Mordagnes 105, 391, 455, 458, 551, 613.
- Chemin de Peyre Galière 5, 30, 231, 269, 305.
- Chemin de Roufiac 370, 429.
- Chemin des Berges 526, 725
- Chemin des Bouysses 90, 132, 192, 244, 255, 262, 329, 413, 431, 435.
- Chemin des Ecoliers 44, 78, 135, 178, 212, 215.
- Chemin des Forges 125, 170, 195, 274, 305.
- Chemin des Rossignols 15, 87, 261, 380, 424, 712.
- Chemin des Peyrières 65, 208, 244.
- Chemin des Remparts 20, 48, 51, 295, 311, 312, 329.
- Chemin des Sorcières 80.
- Chemin du Baran 700, 1135.
- Chemin du Bourdicou 70, 412.
- Chemin du Carry 14, 29, 132, 139, 168, 230, 291.
- Chemin du Castel 83, 91, 93, 115.
- Chemin du Mayne Nègre 26, 141.
- Chemin du Port 86, 177, 288, 537, 836, 923.
- Chemin de Simon 722.
- Impasse des Forgerons 23, 28, 36, 60, 70, 92.
- Impasse des Mimosas 22, 27, 58, 59.
- Impasse des Noisetiers 33, 34, 57, 58.
- Impasse du Balat 75, 83, 92.
- Impasse du Baran 143, 160, 209, 216, 259.
- Impasse du Cayrou 25, 55, 88, 89.
- Impasse du Menuisier 22, 52, 71, 75.
- Impasse de Garadesque 30, 67, 68, 90, 91, 136, 137.
- Place de la Halle 1.
- Place du Puits 1, 2.
- Route de Cazes 1172.
- Route de Debasse 98, 153, 286, 301, 1800, 1909, 1911, 2187.
- Route de Doudas pas de numérotation
- Route de Fumel 30, 220, 241, 305, 310, 350, 464, 565, 619, 645, 780.
- Route de l'Onde 10, 99, 104, 201, 228, 252, 269, 270, 301, 308, 313, 322, 331, 344, 362, 404, 419, 454, 487, 636, 689, 749, 750, 759, 812, 860, 917, 932, 1087, 1113, 1261, 1325, 1401, 1394, 1449, 1502, 1521, 1579, 1588, 1642, 1653, 1664, 1740, 1744, 1905, 1918, 1973, 1995, 2016, 2019, 2045.

- Route de Montcabrier	32, 59, 109, 110, 125, 131, 154, 159, 202, 210, 214, 215, 223, 234, 252, 264, 267, 276, 279, 308, 309, 356, 425, 525, 1914.
- Route de Puy l'Evêque	8, 30, 246, 265, 271, 337, 354, 380, 449, 513, 559, 681, 776, 789, 891, 945, 973, 989, 991, 1008, 1014, 1055, 1469, 1565, 1721, 1787, 1824, 1865, 2071, 2079, 2131, 2137, 2165, 2263, 2420, 2526, 2765, 2802.
- Route de Saint-Martin	102, 419, 896, 1299, 1433.
- Route de Tréjet	1121.
- Route de Vire	5, 15, 23, 24, 36, 39, 48, 66, 76, 100, 135, 152, 233, 274, 277, 340, 384, 390, 403, 450, 452, 463, 505, 640, 623, 659, 719, 737, 779, 780, 814, 844, 856, 921, 934, 1032, 1063, 1288, 1326, 1374, 1399, 1420, 1451, 1456, 1477, 1480, 1509, 1540, 276, 279, 308, 309, 356, 425, 525, 1914. 1545, 1637, 1643, 1701, 1745, 1746, 1870, 1913, 1933, 2015, 2056, 2087, 2106, 2122, 2127, 2145, 2187, 2198, 2212, 2239, 2282, 2344, 2435.
- Route Royale	89, 126, 131, 183, 188, 234, 275, 279, 280, 430, 473, 524, 537, 561, 580, 614, 707, 835, 839, 884, 939, 989, 1000, 1054, 1055, 1085, 1092, 1140, 1141, 1361, 1434, 1491, 1520.
- Rue de la Boucherie	Pas de numérotation.
- Rue de la Crypte	Pas de numérotation.
- Rue de la Libération	27, 39, 44.
- Rue de la Renaissance	11, 23, 27, 36, 48.
- Rue de la Traverse	5.
- Rue de l'Oratoire	24, 45, 63, 85, 105, 115, 142, 157, 185, 207, 211, 214, 250, 271, 277, 283, 295, 315.
- Rue des Corps Saints	18, 22, 35, 43.
- Rue des Jardiniers	9, 22, 33, 46, 49, 65, 70, 90, 97, 110, 115, 135, 149, 150.
- Rue du Chais	35, 55, 64.
- Rue du Château	15, 25.
- Rue du Fouloir	36, 52.
- Rue du Fournil	17, 21, 39, 49, 52, 57.
- Rue du Grainetier	20.
- Rue du Grenier à Grain	12, 20.
- Rue du Moyen Age	47, 82.
- Rue du Pressoir	34, 42, 48, 57.
- Rue du Prieuré	16, 22, 34.
- Rue Paul Tourseiller	14, 33.
- Rue Saint Agathon	15.
- Rue Saint Hilarion	5, 10, 19, 25, 36.
- Rue Saint Poémon	17, 21, 29, 32.
- Voie Verte	Pas de numérotation.

IV – PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le bilan de l'année 2020 avec présentation des quatre comptes administratifs :

- budget communal,
- budget multi-services,
- budget C.C.A.S.
- budget énergies renouvelables.

Le vote définitif se fera à la prochaine réunion du Conseil Municipal, courant du mois d'avril.

V - VENTE DE MATERIAUX

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'achat présenté par Monsieur Jean Guy SERRES domicilié « Garadesque » 46700 DURAVEL, concernant les poutres IPN, stockées aux ateliers municipaux et dont la commune n'a pas l'utilité.

Monsieur le Maire propose la vente de ces matériaux pour un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette vente d'un montant de 300 € et charge le Maire à réaliser cette opération.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1. VITRINE COMMUNALE : Monsieur le Maire propose que Madame Sisse RISGAARD, Agent Administratif, assure la permanence d'accueil à la vitrine communale les jeudis des mois de juillet et août 2021, de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30. Après discussion, l'assemblée accepte cette proposition.

2. ASSOCIATIONS : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a convié tous les présidents d'associations à une rencontre pour partager leurs projets et attentes pour l'année 2021.

3. COURRIER : Monsieur le Maire lit le courrier reçu de Mme Marcelle SERRES en date du 25 février 2021. Mme SERRES demande à la commune une participation financière pour la remise en état de la clôture mitoyenne entre sa propriété et le terrain communal (à côté de la salle Jean Jardel).

Les derniers travaux réalisés à cet endroit ont été la réfection des sanitaires du gymnase en 2010 ; à cette époque, aucun dédommagement n'a été demandé pour d'éventuels dégâts. Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce défavorablement à cette demande. Un courrier sera envoyé à Mme SERRES.

4. CIMETIERE : Constat est fait qu'il n'y a plus de concession au columbarium. Monsieur PEUCH se charge de demander des devis pour prévoir son agrandissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.



Handwritten signatures of council members, including names like N. Dupont, Serres, and others, with a blue ink signature at the bottom right.